



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de réaménagement et de mise en conformité ICPE
du dépôt de bus KICEO**

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 28 septembre 2026 à 12:30

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Service Commande Publique

30 rue Alfred Kastler - PIBS 2

CS 70206

56006 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 68 33 83

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de réaménagement et de mise en conformité ICPE du dépôt de bus KICEO
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot (Lot 1 uniquement)
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec (Pour les lots 1 et 2)
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 – Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable	6
2.4.1-Clause d’insertion sociale :.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	7
3.4 - Contrôle technique.....	7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
3.6 – Condition d’exécution à caractère social	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2 - Présentation des variantes.....	11
6.3 - Visites sur site.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique.....	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	19
9 - Renseignements complémentaires.....	20
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	20
9.2 - Procédures de recours.....	20

PREAMBULE :

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération franchit une nouvelle étape dans sa transition écologique et solidaire en adoptant le 26 juin 2025 son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour les deux prochaines années.

Avec ce schéma ambitieux, la collectivité affirme sa volonté de bâtir un territoire plus durable, plus solidaire et innovant, tout en renforçant la performance de ces services publics :

<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/publications/schema-de-promotion-des-achats-socialement-et-ecologiquement-responsables-spaser/>

1 – Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne le marché suivant :

Travaux de réaménagement et de mise en conformité ICPE du dépôt de bus KICEO

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	VRD/PAYASGE
02	ENERGIE & SYSTEMES CFA
03	MACHINE A LAVER ET RECYCLAGE EAU
04	CUVES GAZOLE ET FIOUL - DISTRIBUTION GAZOLE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112100-6	Travaux de creusement de tranchées

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111200-0	Travaux de préparation et de dégagement de chantier
01	45112100-6	Travaux de creusement de tranchées
01	45112500-0	Travaux de terrassement
01	45232410-9	Travaux d'assainissement
01	45233140-2	Travaux routiers
02	45317200-4	Travaux d'installation électrique de transformateurs
02	45317300-5	Travaux d'installation électrique d'appareils de distribution
02	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
02	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
02	45312100-8	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie
03	42000000-6	Machines industrielles
04	09134200-9	Carburant diesel

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot	Code	Exigences minimales détaillées
01	01	Variante structure de chaussée (Uniquement sur les prix 10.1.2 / 10.1.4 / 10.1.6 / 10.1.7 / 10.1.8)
	02	Variante murs de soutènement (Uniquement sur les prix 6.15 / 6.16 / 6.17)
	03	Variante structure de chaussée + murs de soutènement (Uniquement sur les prix 10.1.2 / 10.1.4 / 10.1.6 / 10.1.7 / 10.1.8 / 6.15 / 6.16 / 6.17)



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.4.1- Clause d'insertion sociale :

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération souhaite faire appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises candidates à ses marchés publics.

Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique applicable au 1^{er} Avril 2019, les entreprises retenues **pour les lots** :

Lot 1 : VRD / PAYSAGE

Lot 2 : ENERGIE ET SYSTEMES CFA

doivent réaliser une action d'insertion sociale qui favorise l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Cette action d'insertion se traduira par la réservation d'heures de travail.

Les modalités et pratiques et les conditions spécifiques de mise en œuvre de cette disposition « clause d'insertion sociale » sont précisées à l'article 12 du CCAP

Il est rappelé que des renseignements concernant cette disposition « clause d'insertion sociale » peuvent apportés par l'organisme d'accompagnement et de contrôle mandaté par le Maître d'ouvrage, à savoir :

Fédération des Entreprises d'Insertion- Bretagne

Jean-Jacques COQUELLE 06 11 77 10 99

jj.coquelle@lesentreprisesdinsertion.org

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SCE NANTES
4 RUE RENE VIVIANI
44200 NANTES

Tél. : 02 51 17 29 29

Fax. : 02 40 68 79 43

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

SCE NANTES
4 RUE RENE VIVIANI
44200 NANTES

Tél. : 02 51 17 29 29
Fax. : 02 40 68 79 43

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS AURAY
PORTE OCEANE
2 RUE DE SUEDE
56400 AURAY

Tél. : 02 97 37 25 99

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU VERITAS AURAY
PORTE OCEANE
2 RUE DE SUEDE
56400 AURAY

Tél. : 02 97 37 25 99

3.6 – Condition d'exécution à caractère social

La vérification du respect des clauses d'insertion sociales sera effectuée par :

Fédération des Entreprises d'Insertion - Bretagne
Jean-Jacques COQUELLE

Tel : 06 11 77 10 99
Mail : jj.coquelle@lesentreprisesdinsertion.org

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le bordereau de Prix Unitaires (Pour les lots 1 et 2)
- Le devis quantitatif estimatif (Pour les lots 1 et 2)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (Pour les lots 3 et 4)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le plan général de coordination (PGC)
- Le planning prévisionnel d'exécution
- Le Clause à clause (A compléter pour les lots 3 et 4)
- L'attestation de visite
- Autres : Déclaration sur l'honneur - DC1 - DC2 - DC4

Le DCE est accessible uniquement sur la plateforme de dématérialisation MEGALIS à l'adresse suivante <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le candidat est invité à s'identifier sur la plateforme au moment du téléchargement du DCE s'il souhaite être informé des modifications qui pourraient être apportées au DCE. Il est donc vivement conseillé de s'identifier et de fournir une adresse mail valide et usuelle.

Par ailleurs, tous les échanges en cours de procédure se font via la plateforme de dématérialisation. L'adresse mail indiquée par le candidat sera aussi utilisée lors de demandes de complément d'information, lors de la phase de négociation le cas échéant, lors de la notification des rejets ou la notification du marché.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

L'Entrepreneur ou son groupement doit notamment pouvoir présenter les certificats de qualifications (FNTP) suivantes ou équivalentes :

Le candidat qui ne disposerait pas de l'ensemble des compétences/ qualifications exigées verra son offre rejetée.

Pour le lot 1 :

Libellés
2312 : Travaux de terrassements grande masse
2341 : Couche de forme en matériaux granulaires
311 : Assises de chaussée
312 : Revêtement en matériaux enrobés
514 : Construction de réseaux d'eaux à écoulement à surface libre
5117 : Construction de réseau de canalisations d'eaux sous pression sur réseau d'eau potable

Pour le lot 2 :

Libellés
632 : Postes de distribution
633 : Alimentation BT et automatismes
634 : Télétransmission
651 : Eclairage public

Pour le lot 3 :

Libellés
Liste de références spécifiques en machine à laver les bus et recyclage de l'eau (minimum 3 références)

Pour le lot 4 :

Libellés
Liste de références spécifiques en cuve gazole (minimum 3 références)

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le bordereau des prix unitaires (BPU) (Pour les lots 1 et 2)
Le devis quantitatif estimatif (DQE) (Pour les lots 1 et 2)
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (Pour les lots 3 et 4)
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
Le Clause à Clause (Pour les lots 3 et 4)
L'attestation de visite

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est **obligatoire**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes : Visites groupées

Contact : Séri DUONG : s.duong@gmvagglo.bzh

- La première visite est fixée le 03/09/2026 (entre 14h et 17h)
- La seconde et dernière visite est fixée le 17/09/2026 (entre 14h et 17h)

A l'issue de cette visite, les candidats auront ainsi une connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des prestations à réaliser.

Aucun candidat ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est **obligatoirement** effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse indiquée en page de garde de ce présent règlement. Il convient d'indiquer les mentions suivantes :

**Copie de sauvegarde à l'attention du Service Commande Publique
Marché n° 2026-062**

Lot n° ...

Ne pas ouvrir

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie papier n'est plus autorisée depuis le 1er octobre 2018.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée préalablement à l'engagement d'une éventuelle négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
3-Performances environnementales	10.0 %

➤ Prix des prestations : 40 % (affectation d'une note sur 40 pts)

Formule de calcul de la « note Prix » :

(Pondération x montant de l'offre la moins disante) / montant de l'offre analysée sur la base du DQE valant bordereau des prix unitaires

➤ Valeur technique : 50 % (affectation d'une note sur 50 pts)

Le critère « Valeur technique » sera apprécié globalement au regard du mémoire justificatif du candidat et comprenant notamment les éléments de réponse ci-dessous :

Nota Bene : La collectivité attend des candidats un mémoire technique adapté à l'opération, objet du présent marché, et non une réponse généraliste.

A ce titre, il est demandé un mémoire technique, d'environ 40 pages, organisé dans l'ordre des sous-critères de la valeur technique indiqués ci-dessus. (hors page de garde, sommaire et annexes) format A4 (nota : un format A3 sera toléré exclusivement pour les documents de type planning, chronogramme, dessin et organigramme) ; étant entendu que toute information relative à la méthodologie ne peut figurer en*

annexe ou sera alors non prise en compte dans la notation. Seuls seront acceptés en annexes les CVs, les fiches fournitures, les fiches descriptives des moyens matériels..

**Police 10 en ARIAL, TIMES NEW ROMAN, TREBUCHET MS ou BOOK ANTIQUA*

1/ Pertinence de l'organisation des équipes d'intervention : 7 points

- Organisation mise en place pour assurer la réalisation des différentes activités du présent marché, en précisant le rôle des intervenants et la décomposition et répartition des tâches par cotraitant et sous-traitant s'il y a lieu

- **2 points**

- Un organigramme détaillé nominatif de l'équipe pressentie (études et travaux) accompagné de CV devra être joint : description des postes attribués nominativement décrivant les compétences et expériences des membres affectés, organisation opérationnelle (modes de fonctionnement interne du candidat) - **3 points**

- Les moyens humains dédiés à la réalisation des études d'exécution et des contrôles devront être décrits. En cas de sous-traitance, les prestations sous-traitées devront être clairement identifiées. Les sous-traitants connus devront être nommés - **2 points**

2/ Pertinence de la méthodologie employée : 15 points

Description de la solution technique mise en œuvre et méthodologie de travail envisagée par le candidat, de manière concise et adaptée à l'opération explicitant notamment :

- La compréhension des contraintes de chantier – **4 points**
- Les procédures travaux : **3 points**
 - Méthodologie d'exécution des différentes tâches en site occupé
 - Méthodologie et pertinence de l'organisation des travaux spécifiques tel que les ouvrages d'eaux pluviales et eaux incendies.
- La gestion des fournitures et des matériaux notamment les fournitures spécifiques (conteneur, ouvrages EP et AEP, by-pass, etc.) – **3 points**
- La gestion des interfaces : prise en compte des plans EXE des autres marchés - **3 points**
- La méthodologie de réalisation des dossiers des ouvrages exécutés (y compris récolements) – **2 points**

3/ Qualité des moyens mis à disposition pour l'exécution des travaux : 8 points

- Dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux concernant les moyens matériels et installations utilisés sur le chantier, l'organisation prévisionnelle des zones de stockage. – **4 points**
- Le mémoire présentera également les moyens, méthodes et dispositions prévus pendant les travaux pour l'exécution des contrôles, maintenance et dispositions d'alerte ainsi que les dispositions qui seront mises en œuvre afin de réduire les nuisances en phase chantier. - **4 points**

4/ Planning : 20 points

- Planning détaillé des études d'exécution et des travaux à réaliser sur l'ensemble de l'opération, en adéquation avec les jalons identifiés dans le dossier de consultation, mettant en évidence les différentes phases de chantier, la décomposition en tâches de travaux, les contrôles et les interventions simultanées des partenaires des différents marchés accompagné d'un programme d'exécution permettant de garantir le respect de la période de travaux, en indiquant de façon succincte la durée prévisionnelle des différentes phases du marché. Une analyse des risques majeurs de l'opération sera fournie. - **8 points**
- Le planning sera complété par un phasage prévisionnel des travaux afin d'identifier spatialement l'organisation du chantier en site occupé avec impératif de continuité de service de TRANSDEV – **12 points**

➤ **Valeur performances environnementales : 10 % (affectation d'une note sur 10 pts)**

Le critère « Valeur performances environnementales » sera apprécié globalement au regard du cadre de mémoire justificatif du candidat et comprenant notamment les éléments de réponse ci-dessous :

5/ Pertinence de la démarche environnementale propre à l'exécution du chantier : 10 points

Ce chapitre présentera la démarche environnementale dédiée au chantier, en cohérence avec la présente opération, et ceci pour chaque type de travaux et chaque zone d'intervention. Le candidat décrit également les procédures mises en œuvre pour la gestion des déchets du chantier (méthodes de tris, lieux de stockage, lieux de mise en décharge, réemploi, etc.).

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
3-Performances environnementales	10.0 %

➤ **Prix des prestations : 40 % (affectation d'une note sur 40 pts)**

Formule de calcul de la « note Prix » :

(Pondération x montant de l'offre la moins disante) / montant de l'offre analysée sur la base du DQE valant bordereau des prix unitaires

➤ **Valeur technique : 50 % (affectation d'une note sur 50 pts)**

Le critère « Valeur technique » sera apprécié globalement au regard du mémoire justificatif du candidat et comprenant notamment les éléments de réponse ci-dessous :

Nota Bene : La collectivité attend des candidats un mémoire technique adapté à l'opération, objet du présent marché, et non une réponse généraliste.

A ce titre, il est demandé un mémoire technique, d'environ 40 pages, organisé dans l'ordre des sous-critères de la valeur technique indiqués ci-dessus. (hors page de garde, sommaire et annexes) format A4 (nota : un format A3 sera toléré exclusivement pour les documents de type planning, chronogramme, dessin et organigramme) ; étant entendu que toute information relative à la méthodologie ne peut figurer en annexe ou sera alors non prise en compte dans la notation. Seuls seront acceptés en annexes les CVs, les fiches fournitures, les fiches descriptives des moyens matériels..*

**Police 10 en ARIAL, TIMES NEW ROMAN, TREBUCHET MS ou BOOK ANTIQUA*

1/ Pertinence de l'organisation des équipes d'intervention: 12 points

- Organisation mise en place pour assurer la réalisation des différentes activités du présent marché, en précisant le rôle des intervenants et la décomposition et répartition des tâches par cotraitant et sous-traitant s'il y a lieu. - **4 points**
- Un organigramme détaillé nominatif de l'équipe pressentie (études et travaux) accompagné de CV devra être joint : description des postes attribués nominativement décrivant les compétences et expériences des membres affectés, organisation opérationnelle (modes de fonctionnement interne du candidat). - **4 points**
- Les moyens humains dédiés à la réalisation des études d'exécution, des travaux et des contrôles devront être décrits. En cas de sous-traitance, les prestations sous-traitées devront être clairement identifiées. Les sous-traitants connus devront être nommés. - **4 points**

2/ Performance technique mise en œuvre : 16 points

Description de la solution technique mise en œuvre et méthodologie de travail envisagée par le candidat, de manière concise et adaptée à l'opération explicitant notamment :

- La compréhension des contraintes de chantier - **4 points**
- Les fournitures et matériaux, justifiés par les fiches techniques produits, la provenance, les fournisseurs, le respect des normes et la conformité aux spécifications du marché - **4 points**
- La gestion de ces fournitures et matériaux notamment les fournitures spécifiques (poste HTBT, cellules HT, Transformateur, TGBT) - **3 points**
- Les procédures travaux et méthodologie d'exécution des différentes tâches en site occupé - **2 points**
- La gestion des interfaces : prise en compte des plans EXE des autres marchés - **3 points**

3/ Qualité des moyens mis à disposition pour l'exécution des travaux : 10 points

- Dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux concernant les moyens matériels et installations utilisés sur le chantier, l'organisation prévisionnelle des zones de stockage. – **5 points**
- Le mémoire présentera également les moyens, méthodes et dispositions prévus pendant les travaux pour l'exécution des contrôles, maintenance et dispositions d'alerte ainsi que les dispositions qui seront mises en œuvre afin de réduire les nuisances en phase chantier. – **5 points**

4/ Planning : 12 points

- Planning détaillé des études d'exécution et des travaux à réaliser sur l'ensemble de l'opération, en adéquation avec les jalons identifiés dans le dossier de consultation, mettant en évidence les différentes phases de chantier, la décomposition en tâches de travaux, les contrôles et les interventions simultanées des partenaires des différents marchés accompagné d'un programme d'exécution permettant de garantir le respect de la période de travaux, en indiquant de façon succincte la durée prévisionnelle des différentes phases du marché. Une analyse des risques majeurs de l'opération sera fournie. – **6 points**
- Le planning sera complété par un phasage prévisionnel des travaux afin d'identifier spatialement l'organisation du chantier en site occupé avec impératif de continuité de service de TRANSDEV – **6 points**

➤ Valeur performances environnementales : 10 % (affectation d'une note sur 10 pts)

Le critère « Valeur performances environnementales » sera apprécié globalement au regard du cadre de mémoire justificatif du candidat et comprenant notamment les éléments de réponse ci-dessous :

5/ Pertinence de la démarche environnementale propre à l'exécution du chantier : 10 points

Ce chapitre présentera la démarche environnementale dédiée au chantier, en cohérence avec la présente opération, et ceci pour chaque type de travaux et chaque zone d'intervention. Le candidat décrit également les procédures mises en œuvre pour la gestion des déchets du chantier (méthodes de tris, lieux de stockage, lieux de mise en décharge, réemploi, etc.).

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

➤ Prix des prestations : 40 % (affectation d'une note sur 40 pts)

Formule de calcul de la « note Prix » :

(Pondération x montant de l'offre la moins disante) / montant de l'offre analysée sur la base du montant indiqué à l'acte d'engagement issu de la DPGF.

➤ Valeur technique : 60 % (affectation d'une note sur 60 pts)

Le critère « Valeur technique » sera apprécié globalement au regard du mémoire justificatif du candidat et comprenant notamment les éléments de réponse ci-dessous :

Nota Bene : La collectivité attend des candidats un mémoire technique adapté à l'opération, objet du présent marché, et non une réponse généraliste.

A ce titre, il est demandé un mémoire technique, d'environ 40 pages, organisé dans l'ordre des sous-critères de la valeur technique indiqués ci-dessus. (hors page de garde, sommaire et annexes) format A4 (nota : un format A3 sera toléré exclusivement pour les documents de type planning, chronogramme, dessin et organigramme) ; étant entendu que toute information relative à la méthodologie ne peut figurer en annexe ou sera alors non prise en compte dans la notation. Seuls seront acceptés en annexes les CVs, les fiches fournitures, les fiches descriptives des moyens matériels..*

**Police 10 en ARIAL, TIMES NEW ROMAN, TREBUCHET MS ou BOOK ANTIQUA*

1/ Pertinence de l'organisation des équipes d'intervention: 10 points

- Organisation mise en place pour assurer la réalisation des différentes activités du présent marché, en précisant le rôle des intervenants et la décomposition et répartition des tâches par cotraitant et sous-traitant s'il y a lieu. **3 points**
- Un organigramme détaillé nominatif de l'équipe pressentie (études et travaux) accompagné de CV devra être joint : description des postes attribués nominativement décrivant les compétences et expériences des membres affectés, organisation opérationnelle (modes de fonctionnement interne du candidat). **4 points**
- Les moyens humains dédiés à la réalisation des études d'exécution et des contrôles devront être décrits. En cas de sous-traitance, les prestations sous-traitées devront être clairement identifiées. Les sous-traitants connus devront être nommés. **3 points**

2/ Pertinence de la méthodologie employée : 35 points

Adéquation des propositions techniques au regard des exigences du CCTP. Le candidat renseignera le document word intitulé « *Clause à clause du CCTP Machine à Laver les bus et recyclage de l'eau 07 12 2023* » avec une réponse en regard de chaque exigence du CCTP

3/ Moyens : 7 points

- Dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux concernant les moyens matériels et installations utilisés sur le chantier, l'organisation prévisionnelle des zones de stockage. **4 points**

- Le mémoire présentera également les moyens, méthodes et dispositions prévus pendant les travaux pour l'exécution des contrôles, maintenance et dispositions d'alerte ainsi que les dispositions qui seront mises en œuvre afin de réduire les nuisances en phase chantier. **3 points**

4/ Planning : 8 points

Adéquation des mesures prises pour le respect du planning au regard de l'organisation de chantier et des moyens humains et matériels associés. Le candidat développera les mesures prises pour s'assurer de réactivité dans ces interventions.

Pour le lot n°04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

➤ Prix des prestations : 40 % (affectation d'une note sur 40 pts)

Formule de calcul de la « note Prix » :

(Pondération x montant de l'offre la moins disante) / montant de l'offre analysée sur la base du montant indiqué à l'acte d'engagement issu de la DPGF.

➤ Valeur technique : 60 % (affectation d'une note sur 60 pts)

Le critère « Valeur technique » sera apprécié globalement au regard du mémoire justificatif du candidat et comprenant notamment les éléments de réponse ci-dessous :

Nota Bene : La collectivité attend des candidats un mémoire technique adapté à l'opération, objet du présent marché, et non une réponse généraliste.

A ce titre, il est demandé un mémoire technique, d'environ 40 pages, organisé dans l'ordre des sous-critères de la valeur technique indiqués ci-dessus. (hors page de garde, sommaire et annexes) format A4 (nota : un format A3 sera toléré exclusivement pour les documents de type planning, chronogramme, dessin et organigramme) ; étant entendu que toute information relative à la méthodologie ne peut figurer en annexe ou sera alors non prise en compte dans la notation. Seuls seront acceptés en annexes les CVs, les fiches fournitures, les fiches descriptives des moyens matériels..*

**Police 10 en ARIAL, TIMES NEW ROMAN, TREBUCHET MS ou BOOK ANTIQUA*

1/ Pertinence de l'organisation des équipes d'intervention : 10 points

- Organisation mise en place pour assurer la réalisation des différentes activités du présent marché, en précisant le rôle des intervenants et la décomposition et répartition des tâches par cotraitant et sous-traitant s'il y a lieu. **3 points**
- Un organigramme détaillé nominatif de l'équipe pressentie (études et travaux) accompagné de CV devra être joint : description des postes attribués nominativement décrivant les compétences et expériences des membres affectés, organisation opérationnelle (modes de fonctionnement interne du candidat). **4 points**
- Les moyens humains dédiés à la réalisation des études d'exécution et des contrôles devront être décrits. En cas de sous-traitance, les prestations sous-traitées devront être clairement identifiées. Les sous-traitants connus devront être nommés. **3 points**

2/ Pertinence de la méthodologie employée: 35 points

Adéquation des propositions techniques au regard des exigences du CCTP. Le candidat renseignera le document word intitulé « Clause à clause du CCTP Cuve gazole » avec une réponse en regard de chaque exigence du CCTP

3/ Qualité des moyens mis en oeuvre pour l'exécution des travaux : 7 points

- Dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux concernant les moyens matériels et installations utilisés sur le chantier, l'organisation prévisionnelle des zones de stockage. **4 points**
- Le mémoire présentera également les moyens, méthodes et dispositions prévus pendant les travaux pour l'exécution des contrôles, maintenance et dispositions d'alerte ainsi que les dispositions qui seront mises en oeuvre afin de réduire les nuisances en phase chantier. **3 points**

4/ Planning : 8 points

Adéquation des mesures prises pour le respect du planning au regard de l'organisation de chantier et des moyens humains et matériels associés. Le candidat développera les mesures prises pour s'assurer de réactivité dans ces interventions.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter sur l'ensemble des éléments techniques et financiers de l'offre des candidats admis à négocier.

Elle s'organise de la manière suivante : échanges via la plateforme MEGALIS ainsi que le cas échéant, réunion(s) de négociations dans les locaux de la collectivité. Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu.

Toute évolution technique ou financière d'une offre intervenant en cours de négociation a une valeur contractuelle et sera formalisée dans un nouvel acte d'engagement et/ou additif à l'offre technique du candidat.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 4 jours.

La signature de l'acte d'engagement vaudra acceptation de toutes les autres pièces du marché.

La signature électronique n'étant pas encore obligatoire, la collectivité ne souhaite donc pas l'imposer aux candidats.

Tous les échanges se feront obligatoirement par voie dématérialisée pendant la procédure de passation du marché.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le DCE après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Rennes.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le Tribunal Administratif de Rennes.